

GYMNASTIQUE VOLONTAIRE DE CROLLES

40 chemin de la Falaise

38920 CROLLES

<http://gvcrolles.fr>

gym.volontaire.crolles@gmail.com

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 20 JANVIER 2025 à 18h00

Nombre total d'adhérents : 468

122 adhérents présents et 50 adhérents représentés, soit un total de 172 voix.

Approbation du PV de l'AG Ordinaire tenue en janvier 2025

Aucune question n'est soulevée. Vote à main levée - PV adopté à l'unanimité.

Evolution du règlement intérieur



Mise à jour Règlement intérieur



Principales modifications

Administration de l'Association - Article 4 : inscription et cotisation

Montant de la cotisation annuelle = licence FFEPGV + adhésion au club + inscriptions aux activités.

Article 5 : certificat médical

Questionnaire santé à compléter lors de son inscription.

Certificat médical d'aptitude indispensable uniquement si l'adhérent répond OUI à au moins une des questions.

Fonctionnement des activités - Article 7 : Réglementation générale

Organisation « Activité Montagne » selon les saisons : Printemps (avril à fin juin) - Automne (mi sept. à fin nov.)

Hiver, randonnée raquettes et ski de fond (janvier à fin mars)

Règles relatives à la gestion des sorties, notamment du fait de la météo ou de la disponibilité des ABRs.

Article 10 - Organisation des séjours

Obligations comptables et fiscales : faire valider un budget prévisionnel et fournir un compte-rendu financier à l'issue du séjour.

Participation aux frais de séjour : adhérents, ABRs et serre-fils participent aux frais du séjour à la même hauteur

Article 11 : Calcul des frais kilométriques pour les randonnées & séjours

Pas de remarque des adhérents. Règlement intérieur voté à l'unanimité

Présentation de la nouvelle charte Bénévolat



Présentation d'une nouvelle Charte Bénévolat

EPGV

Cette charte vient en complément de la fiche d'information « randonnées pédestres et raquettes »

Article 1 : Calcul des frais kilométriques

Seuls le ou les ABRs et le serre-file encadrants nécessaires peuvent être exemptés des frais de co-voiturage. Les coûts sont ensuite répartis de manière égale par voiture.

Article 2 - Séjours « montagne »

Conditions financières et d'organisation fixées dans le contrat d'inscription rempli et signé par chaque participant. Le ou les niveaux requis pour les séjours devront être spécifiés.

L'ABR responsable détermine le nombre d'ABR & serre-file nécessaire

Tous les ABRs et serre-files participent aux frais du séjour à la même hauteur que les adhérents. Les ABR et serre-files pourront être exemptés des frais de déplacement qui seront donc pris en charge par les participants.

Obligations comptables et fiscales : faire valider un budget prévisionnel et fournir un compte-rendu financier à l'issue du séjour.

Pas de remarque des adhérents

Saison 2023-2024

Rapport moral :

Que s'est-il passé de septembre 23 à août 24 ?

- Progression du nb d'inscrit de 5%
- Suppression de l'APA par manque d'adhérents
- Poursuite de recherche de bénévoles afin de compléter le Bureau
- Soirée festive du 30 mars 2024
- Nouvel Accompagnateur Bénévole de Randonnée : Serge Courgoulet
- Développement de notre nouvel outil des inscriptions (maGV)
- Formation du CODIR à ce nouvel outil

Rapport d'activités :

467 licenciés, dont 357 femmes et 110 hommes.

311 habitants de Crolles, 148 de la Communauté de Communes et 8 extérieurs.

Plusieurs activités sportives ont été dispensées : gym, étirements, pilâtes, body zen, gym dansée. Natation en piscine, marche active, nordique, randonnées pédestres, raquettes et ski de fond à l'extérieur.

Nouveauté : possibilité de s'inscrire dès juin. Des séances d'essai ont permis de générer de

Activité Montagne :

4 niveaux de randonnées pédestres (verte, bleue, rouge et noire) : 14 ABR, 3 serre-files

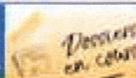
2 niveaux de randonnées raquettes (verte et bleue /rouge) : 10 ABR qualifiés Neige.

Système de Cotation avec prise en compte des critères : EFFORT - TECHNICITE - RISQUE

Ski de fond : 1 niveau & 1 ABR.

4 séjours de 3 à 6 jours ont été réalisés entre janvier et juillet 2024.

Bilan des actions 2023-2024

	
Renouveler le Comité de Direction	Décider de l'évolution de la « section Montagne » au sein de l'Association, au regard des nouvelles prérogatives
Elire le Bureau	
Changer l'outil informatique de gestion des inscriptions	
Poursuivre notre démarche d'amélioration du lien social par des échanges <u>inter-activités</u> au sein de l'Association (pique-nique, balade, orientation, soirée festive...)	

Rapport financier saison 2023-2024 :

Serge DUBOISY, trésorier, présente les comptes de l'exercice 2023-2024.

COMPTE DE RESULTAT 2023/2024					
DEPENSES	31/08/2024	31/08/2023	RECETTES	31/08/2024	31/08/2023
Licences et affiliation	12 560	12 290	Licences	11 649	11 398
			Activités	68 820	58 552
Séjours	16 797	16 502	Séjours	16 797	16 502
Animateurs salariés	49 994	59 620	Animateurs salariés	-	
Activités montagne	2 170	5 621	Activités montagne		1 720
Location/achat matériels	6 193	4 989	Subventions	4 500	3 700
Charges de structure	6 151	2 965	Autres recettes	1 374	1 473
Provision IDR	2 500	-	Produits financiers	1 200	800
Emploi des contrib volont en nature	93 500	90 582	Contrib volontaires en nature	93 500	90 582
TOTAL DEPENSES	189 864	192 570	TOTAL RECETTES	197 840	184 727
EXCEDENT	7 976		DEFICIT		7 843

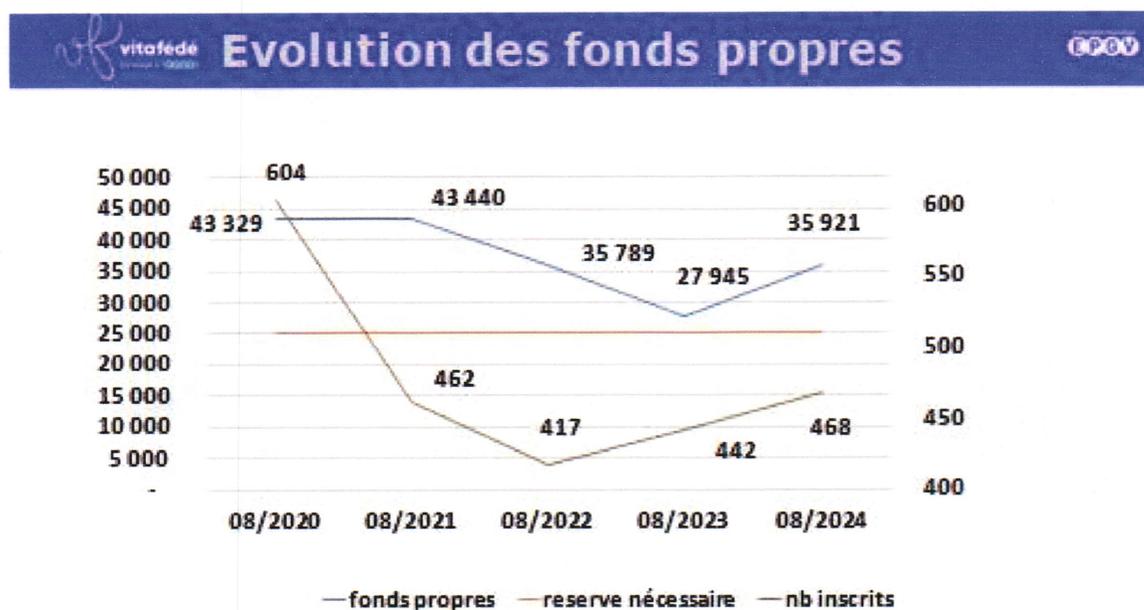
Excédent 7 976€ supérieur de 6 900€ par rapport au budget révisé

- 20 adhérents de + que prévu (470 vs 450) = 3 300€
- Economies diverses (piscine, achats matériels et mobilier d'occasion, frais ABR) = 2 700€
- Soirée festive = 900€

BILAN FINANCIER 2023/2024					
ACTIF	31/08/2024	31/08/2023	PASSIF	31/08/2024	31/08/2023
Actif immobilisé			Report à nouveau	27 945	35 789
parts sociales BPDA			Résultat	7 976	7 843
Actif circulant			Total Fonds Propres	35 921	27 945
Org scx prod à recev			Provision pour risques et charges		
Acomptes versés séjours			Provision IDR	2 500	
Charges constatées d'avance			Dettes		
Compte courant	1 518	4 750	Fournisseurs	4 093	6 507
Livrets épargne	63 015	49 722	Dettes sociales et fiscales	1 550	1 500
Caisse	231	236	Adhérents à rembourser		
Remb formations à recevoir		1 670	Dettes diverses		
			Prod constatés d'avance	20 700	20 427
TOTAL ACTIF	64 764	56 378	TOTAL PASSIF	64 764	56 378

Reconstitution de nos fonds propres au niveau de août 2022 (36k€)
 Constitution d'une provision de 2 500€ pour départs retraite

Evolution des fonds propres



Fonds propres de 35 921 €.

Le rapport financier est voté à l'unanimité.

Saison 2024-2025

Bilan des inscriptions :

468 licenciés, dont 346 femmes et 122 hommes.

66% habitent Crolles, 32% dans la Communauté de Communes et 2% sont extérieurs.

La moyenne d'âge passe de 65,6 à 65,7 ans.

Faits marquants :

> Activités :

- reprise des cours le lundi 16 septembre 2024
- poursuite de l'activité gymnastique dansée avec Orsi Bunford
- recrutement d'un nouvel animateur natation : Lionel Pent (en remplacement de Carole Martins).
- Déploiement du nouveau logiciel d'inscription

> Corrections des anomalies sur ce logiciel et améliorations

Projets montagne :

1 séjour randonnée raquettes en février 2025 et 1 séjour randonnée pédestre en juin 2025.

Formation ABR2 : Serge Courgoulet en mai/juin et novembre 2025.

Besoin de nouveaux ABR.

Décision a été prise de ne pas passer la partie Montagne à la FFR.

Il est envisagé de demander aux randonneurs Raquette de niveau 2 d'investir dans un DVA.

Budget révisé 2024-2025 :

DEPENSES	2024/2025 révisé	2024/2025 voté	RECETTES	2024/2025 révisé	2024/2025 voté
Licences et affiliation	12 500	12 500	Licences	11 800	11 800
			Activités	66 900	84 900
Séjours	18 000	18 000	Séjours	18 000	
Animateurs salariés	52 000	55 500	Animateurs salariés	500	500
Activités montagne	3 000	3 000			
Location/achat matériels	7 400	7 400	Subventions demandées	3 500	2 500
Charges de structure	7 000	5 000	Autres recettes	500	500
Provision IDR	2 500	-	Produits financiers	1 200	1 200
TOTAL DEPENSES	102 400	101 400	TOTAL RECETTES	102 400	101 400
EXCEDENT			DEFICIT		

Budget confirmé à l'équilibre, avec complément de la provision pour départs retraite

Le budget révisé est voté à l'unanimité.

Saison 2025-2026

Budget prévisionnel et tarifs

Serge Dubois présente un budget prévisionnel à l'équilibre.

DEPENSES	2025/2026 initial	2024/2025 révisé	RECETTES	2025/2026 initial	2024/2025 révisé
Licences et affiliation	12 900	12 500	Licences	12 100	11 800
			Activités	66 900	66 900
Séjours	18 000	18 000	Séjours	18 000	18 000
Animateurs salariés	53 600	52 000	Animateurs salariés	500	500
Activités montagne	3 000	3 000			
Location/achat matériels	7 600	7 400	Subventions demandées	2 500	3 500
Charges de structure	5 000	7 000	Autres recettes	500	500
Provision IDR	1 400	2 500	Produits financiers	1 000	1 200
TOTAL DEPENSES	101 500	102 400	TOTAL RECETTES	101 500	102 400
EXCEDENT			DEFICIT		

Aucune augmentation des tarifs n'est prévue pour la saison 2024-2025

Le budget prévisionnel 2025-2026 est voté à l'unanimité.

ACTIONS 2024-2025

- ✓ Décision prise de rester affilié à la FFEPGV pour la « section Montagne »
- ✓ Réfléchir à une optimisation possible des cours, voire à de nouveaux cours
- Vos suggestions ?
- ✓ Rencontrer le responsable Piscine pour étudier possibilité de remettre en place l'activité Aquagym

EVENEMENTS PREVUS POUR TOUS : 29 mars 2025

Soirée dansante validée pour le 29 mars.

Cross des coteaux à organiser ? Contact : Christine DUPRAZ : christine.dupraz1@gmail.com

COMITE DE DIRECTION

CHANCELADE Sylvie (+Bureau)	DESPLACES Jean-Jacques	NAPOLITANO Serge
CHAUMET Claire (démission fin juin 25)	GABELLE Marie (+ Bureau)	PETIT Jacques
COLLAVET-PAPASSIN Marie-Angèle	GRACIA Martine	THINON Serge
DESLOT Evelyne	JURY Anne	
DUBOISY Serge (+ Bureau)	LAPALU Joëlle (+ Bureau)	

Appel à candidature pour intégrer le CODIR : Patrick GUILLAUME s'est présenté et sera le relais entre les ABRs et le CODIR. L'Assemblée a voté et confirmé sa candidature.

Poste légal à pourvoir :

- ✓ Présidence : 1 pers.

Postes indispensables au bon fonctionnement :

- Gestion sociale (back-up) : 1 pers.
- Correspondant Piscine : 1 pers.

QUESTIONS DIVERSES :

Accident lors d'une rando : 1 ABR a géré la personne accidentée. Le 2^{ème} ABR a géré le groupe. Que ce serait-il passé s'il n'y avait eu qu'un ABR ?

Vis-à-vis de la réglementation, l'ABR peut être accompagné d'un serre-file à condition que le serre-file est formé pour accompagner le groupe.

Les groupes sont également limités pour limiter les risques.

L'assemblée s'est terminée à 19h30.

La Présidente
Marie GABELLE



La Secrétaire
Sylvie CHANCELADE

